



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 19 avril 2016 à 15 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

**SONT PRÉSENTS :**

MM. Luc Noël :	préfet;
Berchmans Boudreau :	préfet suppléant, maire de Havre-Saint-Pierre;
Jean Poirier :	conseiller, maire remplaçant de Longue-Pointe-de-Mingan;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
M <sup>me</sup> Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre;

**SONT ABSENTES :**

M <sup>mes</sup> Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
Delvie Blais :	conseillère, mairesse suppléante d'Aguanish.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTES :**

M <sup>mes</sup> Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
Fanie Boudreau :	directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

**1. PÉRIODE DE RÉFLEXION**

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2016;
5. ÉTATS FINANCIERS 2015 :
6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
  - 6.1 Sécurité civile – Activités économiques;
  - 6.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) :



- a) Autorisation de signatures – Entente de délégation;
- b) Autorisation de signatures – Plans d'action;
- 7. ADMINISTRATION ET GESTION :
  - 7.1 Autorisations de dépenses :
    - a) Adoption des comptes et des décaissements;
    - b) Dépenses;
  - 7.2 Budget 2016 :
    - a) Ajustement;
    - b) Ajout;
  - 7.3 Mesure de soutien au travail autonome 2016-2017;
  - 7.4 Construction du Complexe aquatique de Minganie :
    - a) Financement temporaire;
    - b) Évènement public;
  - 7.5 FLI/FLS ;
  - 7.6 Retombées économiques du projet hydroélectrique Romaine;
  - 7.7 Ressources humaines :
    - a) Dépôt;
    - b) Remplacement de la directrice du service d'aménagement;
  - 7.8 Déplacements des élus;
- 8. DEMANDE D'APPUI :
  - 8.1 MRC de La Haute-Côte-Nord;
  - 8.2 MRC d'Autray;
  - 8.3 MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
  - 8.4 MRC de Sept-Rivières;
- 9. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS ;
- 10. AFFAIRES NOUVELLES :
  - 10.1 Société d'établissement de plein air du Québec (Sépaq);
  - 10.2 Organisme des bassins versants de Duplessis;
  - 10.3 Hydrocarbures à Anticosti;
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS;
- 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2016

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Frédéric Gagnon et résolu unanimement :

- D'adopter et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 15 mars 2016, tel que rédigé.

#### 5. ÉTATS FINANCIERS 2015

La secrétaire-trésorière informe le conseil de la MRC de Minganie à l'effet que les états financiers 2015 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie qui sera tenue le 17 mai 2016 et qu'ils seront transmis suite audit dépôt au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

#### 6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

##### 6.1 Sécurité civile – Activités économiques

Attendu la mission du Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Exportations (MESI) visant à réduire les impacts économiques d'une catastrophe ou d'un sinistre majeur sur les entreprises et les travailleurs autonomes, à favoriser la reprise de leurs

PROCÈS-VERBAL

MRC  
de  
MINGANIE



073-16

activités économiques tout en assurant le maintien des emplois ;

Attendu l'entente de collaboration relative à cette mission «Activités économiques» inscrite au Plan national de sécurité civile entre le MESI et le CLD Minganie qui s'est terminée le 31 mars 2016 ;

Attendu que le MESI désire reconduire cette entente de collaboration avec la MRC pour une période de trois ans, laquelle exige ce qui suit :

- Collaborer à la mission «Activités économiques» dans toutes ses dimensions (prévention, préparation, intervention et rétablissement) ;
- Nommer un responsable ainsi qu'un substitut et informer le MESI quant à la mise à jour de leurs coordonnées ;
- Participer à la sélection des entreprises déterminantes (entreprise dont l'activité économique a une incidence sur son milieu, et ce, en matière d'emploi, d'intervention au sein d'un secteur stratégique, etc.) ;
- Prendre part aux activités de formation en sécurité civile organisées par le MESI ;
- Inviter les entreprises de son territoire à intégrer la gestion de la continuité des opérations comme bonne pratique d'affaires ;
- Informer les entreprises des outils disponibles sur le site du MESI ;
- Appuyer, lors d'un sinistre, la direction régionale concernée dans le processus de cueillette d'information sur les impacts économiques ;
- Informer la direction régionale de la situation sur le terrain en temps de sinistre ;
- Participer à la recherche de solutions d'affaires pour les entreprises sinistrées ;
- Contribuer à la production d'un rapport d'analyse après un sinistre ;
- Prendre part aux interventions de relance après un sinistre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accepte l'entente de collaboration d'une durée de trois ans proposée par le MESI;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet et la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents relatifs à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie nomme comme répondant, afin d'établir la ligne de communication avec le MESI madame Josée Bélanger, directrice du service de développement économique de la MRC et comme substitut madame Nathalie de Grandpré, directrice générale ou madame Fanie Boudreau, directrice générale adjointe;
- Que la MRC de Minganie demande au MESI de voir au financement des activités de collaboration auxquelles la MRC doit participer dans le cadre de la mission «Activités économiques».



074-16

## 6.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

### a) Autorisation de signatures – Entente de délégation

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) annonçait le 17 juillet 2015, la mise en place du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu qu'un montant de 675 000 \$ est accordé à la région de la Côte-Nord dans le cadre du PADF pour l'année financière 2015-2016;

Attendu l'entente de délégation précisant les modalités et les obligations liées au PADF conclue entre le MFFP et les MRC de la Côte-Nord intéressées à se prévaloir du programme;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que le préfet ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale ou son adjointe soient autorisés à signer ladite entente de délégation, ainsi que tous les documents donnant effet à la présente résolution.

### b) Autorisation de signatures – Plans d'action

Attendu que selon l'article 6.3 du cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), les MRC d'une même région doivent déposer à la direction générale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de leur territoire, dans les 60 jours de la signature de l'entente de délégation, un plan d'action annuel;

Attendu que conformément à l'article 4.4 de ladite entente de délégation, les MRC de la Côte-Nord ont désigné la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de l'entente;

075-16

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise la directrice générale de la MRC de Manicouagan, madame Patricia Huet, à signer, pour et au nom de la MRC de Minganie, les plans d'actions liés à l'entente de délégation du PADF.

## 7. ADMINISTRATION ET GESTION

### 7.1 Autorisations de dépenses

#### a) Adoption des comptes et des décaissements

076-16

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



077-16 a)

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient les listes des comptes à payer et les listes des dépenses « 7.1 A », « 7.1 B » et « 7.1 C »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°076-16.

Certifié en date du 19 avril 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**b) Dépenses**

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise les dépenses suivantes :
  - 13 894,00 \$ excluant les taxes pour la location d'un nouveau photocopieur ;
  - 19 586,20 \$ excluant les taxes pour l'acquisition d'équipements et de logiciels nécessaires à la sécurité du serveur de la MRC;
  - 769,00 \$ excluant les taxes pour le renouvellement de la licence Fortinet nécessaire à la sécurité du serveur;
  - 1 750 \$ excluant les taxes pour le câblage des nouveaux bureaux de la MRC ;
  - 2 818,00 \$ excluant les taxes pour l'acquisition de nouveaux postes informatiques pour le service de développement économique;
  - 4 900,00 \$ excluant les taxes pour la migration du serveur et des postes des employés du CLD au réseau de la MRC;
  - 12 600 \$ excluant les taxes pour effectuer des travaux de peinture supplémentaires à la préfecture de la MRC;
  - Dépense reliée à un nouveau service de téléphonie en fonction de l'offre qui s'avèrera la plus avantageuse pour la MRC et d'un cadre budgétaire approximatif de 15 000 \$ pour l'acquisition d'équipements;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires aux dépenses énumérées dans la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



077-16 b)

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°077-16 a).

Certifié en date du 19 avril 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**b) Corporation de promotion économique de la Minganie (CPEM)**

Attendu la table ad hoc dédiée au plan stratégique de développement d'une industrie forestière durable en Minganie;

Attendu que dans le cadre de ladite table ad hoc un mandat a été accordé à Groupe DDM pour la réalisation d'une étude sur le développement de la filière forestière en Minganie;

Attendu que les versements des partenaires de la table ad hoc n'ont pas été versés en totalité;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jean Poirier et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise une avance au montant de 24 594,88 \$ pour le paiement de ladite étude à Groupe DDM;
- Que la MRC affecte la somme de 24 594,88 \$, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°077-16b).

Certifié en date du 19 avril 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**7.2 Budget 2016**

**a) Ajustement**

Attendu la résolution numéro 266-15 adoptée par le conseil de la MRC lors de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015 à l'effet d'ajuster les dépenses et les répartitions concernant «Évaluation» de la Partie 1 et «Inspection / Équilibrage» de la Partie 5, et ce, en fonction du contrat de services professionnels en évaluation foncière octroyé suite à l'adoption du budget;

Attendu que ladite résolution 266-15 doit être reformulée, puisque le conseil de la MRC a adopté uniquement les nouvelles répartitions ;

PROCÈS-VERBAL

MRC  
de  
MINGANIE

078-16



En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie accepte l'ajustement des prévisions budgétaires 2016 relatives à Évaluation de la partie 1 du budget au montant de 154 838 \$ et à Inspection/équilibre du budget de la Partie 5 au montant de 82 483 \$;
- Que le conseil de la MRC de Minganie adopte les répartitions des dépenses inhérentes aux prévisions budgétaires 2016 relatives à Évaluation de la partie 1 du budget au montant de 135 511 \$ et à Inspection/équilibre de la Partie 5 au montant de 42 391 \$ pour l'année 2016 et au montant de 40 092 \$ pour l'année 2017.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°078-16.

Certifié en date du 19 avril 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**b) Ajout**

Attendu que la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* sanctionnée le 21 avril 2015 a notamment eu pour effet le transfert de patrimoine du FLI et du FLS vers la MRC ;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

079-16

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie adopte les prévisions budgétaires 2016 relatives au FLI et FLS, lesquelles sont jointes au présent procès-verbal à l'annexe A.

**7.3 Mesure de soutien au travail autonome 2016-2017**

Attendu la mesure de soutien au travail autonome (STA) d'Emploi Québec visant à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et de soutien financier, afin de permettre aux personnes admissibles d'atteindre l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleurs autonomes;

Attendu que l'entente STA entre le Centre Local d'Emploi (CLE) et le CLD a pris fin le 31 mars 2016;

Attendu que la mesure STA répond à un besoin en Minganie;

080-16

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :



**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



081-16

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie accepte de renouveler l'entente STA pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 et déposer pour ce faire une offre de services auprès du Centre local d'emploi tenant principalement compte de la clientèle de l'année précédente et du temps octroyé à cette dernière;
- Que la MRC autorise le préfet et la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**7.4 Construction du Complexe aquatique de Minganie**

**a) Financement temporaire**

Attendu le règlement d'emprunt numéro 159-15-04-30 relatif à la construction du Complexe aquatique de Minganie au montant de 15 964 989,80 \$ adopté par la MRC et approuvé par le ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) en date du 28 août 2015 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC décrète un emprunt temporaire n'excédant pas 15 964 989,80 \$ pour le paiement des dépenses effectuées dans le cadre de la construction du Complexe aquatique de Minganie, projet pour lequel le MAMOT a autorisé un emprunt du même montant ;
- Que cet emprunt temporaire soit contracté pour une période s'étendant jusqu'à ce que le financement permanent soit complété;
- Que la MRC autorise le préfet et la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°081-16.

Certifié en date du 19 avril 2016.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**b) Évènement**

Attendu que la construction du Complexe aquatique de Minganie va débuter au cours du mois de mai prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit ;

082-16



**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie tiene un évènement public, afin de marquer le début des travaux de construction du Complexe aquatique de Minganie le 11 mai 2016 à 11 h, et ce, en présence des membres du conseil de la MRC;
  
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°082-16.

Certifié en date du 19 avril 2016.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**7.5 FLI / FLS**

Attendu la demande de modification de contrats de prêts octroyés en février 2015 dans les dossiers FLI-15-001 et FLS-15-002, afin que l'entreprise puisse bénéficier d'un moratoire de capital supplémentaire de 3 mois permettant de retarder les paiements de capital de avril à juillet 2016 ;

Attendu que le Comité d'investissement commun recommande la modification aux contrats de prêts permettant un moratoire de capital supplémentaire de 3 mois;

Attendu que la Politique d'investissement de la MRC autorise un moratoire de capital dans le cadre du FLI et FLS ;

083-16

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
  
- Que la MRC accepte la modification aux contrats de prêts octroyés en février 2015 dans les dossiers FLI-15-001 et FLS-15-002, afin que l'entreprise puisse bénéficier d'un moratoire de capital supplémentaire de 3 mois permettant de retarder les paiements de capital de avril à juillet 2016 ;
  
- Que la MRC autorise le préfet et la directrice générale ou son adjointe à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

**7.6 Retombées économiques du projet hydroélectrique Romaine**

Le préfet informe les élus que les représentants du milieu syndical et les élus siégeant au *Comité sur l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord* travaillent sur l'intégration d'une nouvelle clause d'embauche régionale dans l'appel de proposition actuellement en publication au Projet de la Romaine 4, afin de favoriser l'embauche de la main-d'œuvre régionale sur la Côte-Nord.



## **7.7 Ressources humaines**

### **a) Dépôt**

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie de la liste des personnes embauchées, et ce, conformément au règlement numéro 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence ».

Personne embauchée :

Monsieur Philip Pineault Jomphe à la classe 3 Cadres et spécialistes, Échelon 2, et ce, à compter du 18 avril 2016.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour l'embauche susmentionnée.

Certifié en date du 19 avril 2016.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

### **b) Remplacement de la directrice du service d'aménagement**

Attendu le congé de maternité de madame Sara Richard, directrice du service d'aménagement de la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

084-16

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC autorise l'embauche de monsieur André Blais à la classe 4 Cadres et spécialistes, Échelon 10, et ce, à compter du 10 mai 2016 ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°084-16.

Certifié en date du 19 avril 2016.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

085-16



## 7.8 Déplacements des élus

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jean Poirier et résolu unanimement :

- D'autoriser le déplacement du préfet à Aguanish et Baie-Johan-Beetz, les 25 et 26 avril 2016 pour des présentations sur le Complexe aquatique de Minganie et sur le nouveau service de développement économique de la MRC :
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°085-16.

Certifié en date du 19 avril 2016.

---

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

## 8. DEMANDES D'APPUI

### 8.1 MRC de La Haute-Côte-Nord

Attendu la demande d'appui de la MRC de La Haute-Côte-Nord dans le cadre de ses démarches auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, M. Pierre Arcand, afin que le ministre nomme rapidement une direction régionale permanente et comble les postes vacants à la direction régionale de la Côte-Nord du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), afin de doter le ministère d'une équipe complète et efficiente ;

Attendu que la direction régionale de la Côte-Nord du MERN est assurée par intérim par la direction régionale du Bas-Saint-Laurent ;

Attendu que la direction régionale de la Côte-Nord du MERN est présentement en sous-effectifs, puisqu'il y a de nombreux postes techniques et professionnels à combler ;

Attendu que les postes vacants occasionnent des retards importants dans les dossiers et génèrent des mécontentements chez les divers délégataires, clients, promoteurs et autres intervenants ;

Attendu que le gouvernement du Québec fait la promotion du Plan Nord et de ses ressources naturelles, mais que le ministère principalement concerné n'est pas outillé pour répondre aux divers besoins de la région ;

Attendu que le MERN est un ministère à vocation économique qui joue un rôle de gestionnaire du territoire et des ressources ;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

086-16



- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie la MRC de La-Haute-Côte-Nord dans le cadre de ses démarches auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable de la région de la Côte-Nord, M. Pierre Arcand, afin que le ministre nomme rapidement une direction régionale permanente et comble les postes vacants à la direction régionale de la Côte-Nord du MERN, afin de doter ledit ministère d'une équipe complète et efficiente.

## 8.2 MRC d'Autray

Attendu la demande d'appui de la MRC d'Autray dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin d'obtenir la modification de l'article 36 du projet de loi 83, de façon à ne pas obliger les municipalités à procéder par appel d'offres pour l'octroi des contrats à des entreprises de taxi pour les services de transport adapté et collectif ;

Attendu que les contrats de transport sont actuellement dispensés du processus d'appel d'offres ;

Attendu que la gestion des contrats en transport octroyés par la MRC fait en sorte de faire appel à l'ensemble des détenteurs de permis de taxi ;

Attendu que l'obligation de procéder par appel d'offres est susceptible de concentrer au sein d'une seule organisation l'ensemble des contrats de transport octroyés par la MRC :

Attendu que les titulaires de permis de taxi oeuvrant sur le territoire de la MRC dépendent en bonne partie de l'attribution des contrats décernés par la MRC pour assurer la viabilité de leur entreprise ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie la MRC d'Autray dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin d'obtenir la modification de l'article 36 du projet de loi 83, de façon à ne pas obliger les municipalités à procéder par appel d'offres pour l'octroi des contrats à des entreprises de taxi pour les services de transport adapté et collectif.

## 8.3 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Attendu la demande d'appui de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), afin d'obtenir une majoration substantielle des budgets consentis à la Société d'Habitation du Québec pour soutenir le Programme RénoRégion ;



088-16

Attendu que ce programme est destiné à soutenir financièrement des personnes à faible revenu au paiement des travaux de rénovation de leur propriété qui sont souvent essentiels pour conserver le bâtiment en bon état ;

Attendu le peu de budget disponible dans ce programme pour les MRC ;

Attendu que la MRC de Minganie n'a reçu que la somme de 24 000 \$ pour l'année 2015-2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre de ses démarches auprès du MAMOT, afin d'obtenir une majoration substantielle des budgets consentis à la Société d'Habitation du Québec pour soutenir le Programme RénoRégion.

#### 8.4 MRC de Sept-Rivières

Attendu la demande d'appui de la MRC de Sept-Rivières dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement du Canada pour l'appui du libre-échange pour le Marché du bois d'œuvre entre les États-Unis et le Canada dans le secteur forestier ;

Attendu que l'industrie forestière occupe une place prépondérante dans l'économie de l'est de la Côte-Nord ;

Attendu que la filière forestière de la Côte-Nord a subi de grandes transformations réduisant le nombre d'entreprises et la perte de plusieurs emplois depuis les 10 dernières années ;

Attendu que la fin de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux, conclu en 2006 entre les États-Unis et le Canada, permet le libre marché et pourrait profiter à la filière forestière nord-côtière ;

Attendu que chaque entente de commerce administrée (1986, 1996 et 2006) concernant le bois d'œuvre résineux canadien fut plus restrictive que la précédente ;

Attendu que le Canada a eu gain de cause à plusieurs reprises devant les tribunaux de l'LENA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;

Attendu que la faiblesse du dollar canadien permet à nos entreprises forestières d'être compétitives sur les marchés américains et leur offre de nouvelles opportunités d'affaires ;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Barrette, appuyé par monsieur Jean Poirier et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;

089-16



- Que la MRC de Minganie appuie la MRC de Sept-Rivières dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement du Canada, afin que les éléments suivants soient considérés préalablement à la négociation d'un accord sur le bois d'œuvre résineux :

1. Que les américains reconnaissent que le nouveau régime forestier québécois correspond en tout point à leurs demandes;
2. Que les industriels forestiers aient un accès au libre marché tel que convenu dans l'ALENA;
3. Que les mécanismes de résolution des différends prévus au chapitre 19 de L'ALENA soient appliqués.

## 9. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Les élus résument leur participation aux différents comités.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.1 Société d'établissement de plein air du Québec (Sépaq)

Attendu la demande d'appui de la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre de ses démarches auprès de la Sépaq, afin que le service de réservation pour la chasse, la pêche et la villégiature à L'Île d'Anticosti soit rapatrié au bureau administratif de Port-Menier ;

Attendu que le service de réservation de la Sépaq Anticosti pour la chasse, la pêche et la villégiature a été transféré de Port-Menier vers les bureaux administratifs de Québec il y a plusieurs années;

Attendu que la Sépaq Anticosti a de plus en plus de difficulté à vendre ses produits de chasse, de pêche et de villégiature;

Attendu que la Sépaq Anticosti est un intervenant économique majeur et se dit partenaire en région;

Attendu que le village de Port-Menier possède désormais un service Internet haute vitesse permettant une liaison réseau avec le siège social;

Attendu que le fait d'avoir des vendeurs locaux à Port-Menier permettrait de mieux informer la clientèle sur les produits offerts à Anticosti;

Attendu que la municipalité de L'Île-d'Anticosti a pour mandat de favoriser l'emploi dans son milieu;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Jean Poirier et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie appuie la municipalité de L'Île-d'Anticosti dans le cadre de ses démarches auprès du conseil d'administration de la Société d'établissement de plein air du Québec, afin que soit transféré rapidement le service de réservation pour la chasse, la pêche et la villégiature à L'Île d'Anticosti au bureau administratif de Port-Menier.

**10.2 Organisme des Bassins versants de Duplessis**

Madame Aline Beaudin, représentante de la MRC de Minganie sur le conseil d'administration de l'Organisme des Bassins versants de Duplessis informe les élus sur les différents services offerts par l'organisme.

**10.3 Hydrocarbures à Anticosti**

Attendu la volonté de la municipalité de L'Île-d'Anticosti de travailler en collaboration avec la MRC dans le dossier des hydrocarbures;

Attendu que la municipalité de L'Île-d'Anticosti a demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), monsieur David Heurtel, de ne délivrer aucun permis à la compagnie Pétrolia tant que la municipalité n'aura pas obtenu une rencontre avec ledit ministre, accompagnée par la MRC, afin de faire le point sur le dossier des hydrocarbures;

091-16

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par monsieur André Barrette et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie la demande de la municipalité de L'Île-d'Anticosti adressée au ministre Heurtel à l'effet de suspendre l'émission de permis et d'obtenir une rencontre avec ledit ministre, afin de faire le point sur le dossier des hydrocarbures.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

092-16

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Barrette et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15 h 50.

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**



**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

A circular stamp with two horizontal lines for initials. The top arc contains the text "INITIALES DU PRÉFET" and the bottom arc contains "INITIALES DU SEC.-TRÉS".